

**PLU de Lanton: l'enquête publique aura lieu du lundi 12 juin
au 13 juillet**

Nous vous recommandons de participer soit

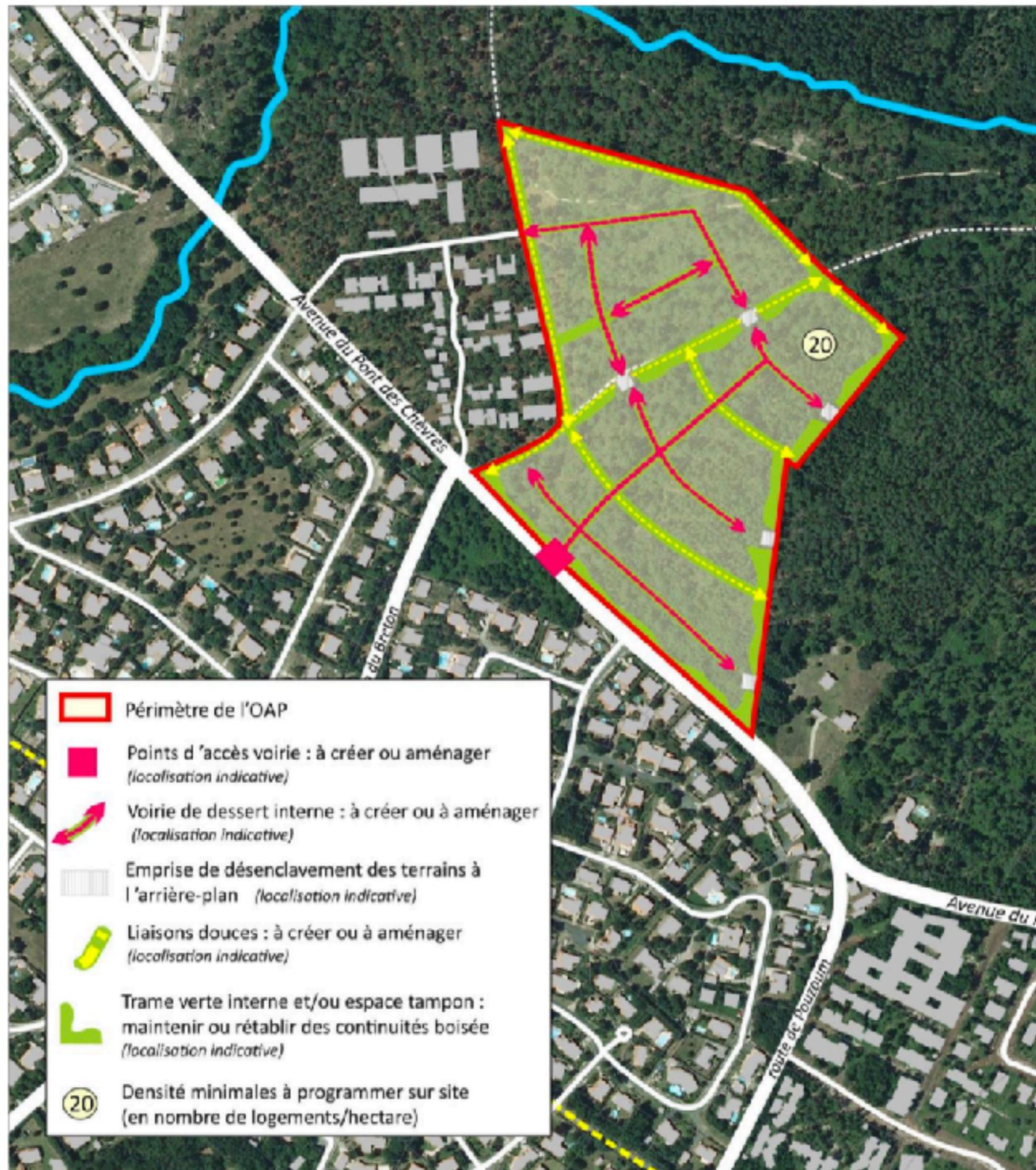
- **par écrit sur le registre**
- **en rencontrant le commissaire enquêteur qui devra noter votre avis**

Si vous êtes contre l'urbanisation des Landes de Mouchon, par exemple le projet de Splashworld, vous pouvez simplement écrire:

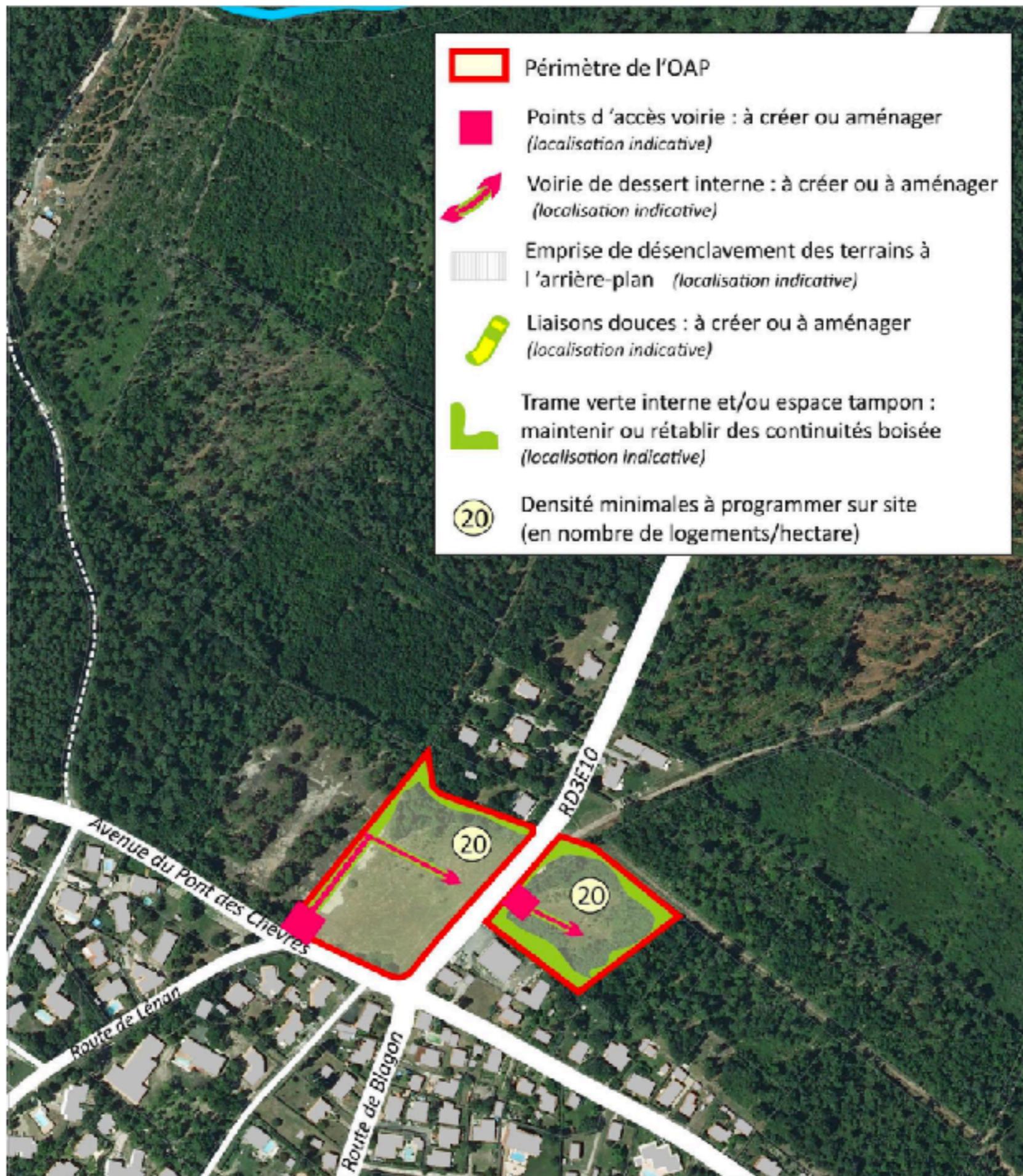
**« Je suis contre l'urbanisation des Landes de Mouchon,
ce lieu doit rester naturel »**

**Signé: Mr ou Mme Martin
33138 Lanton Cassy**

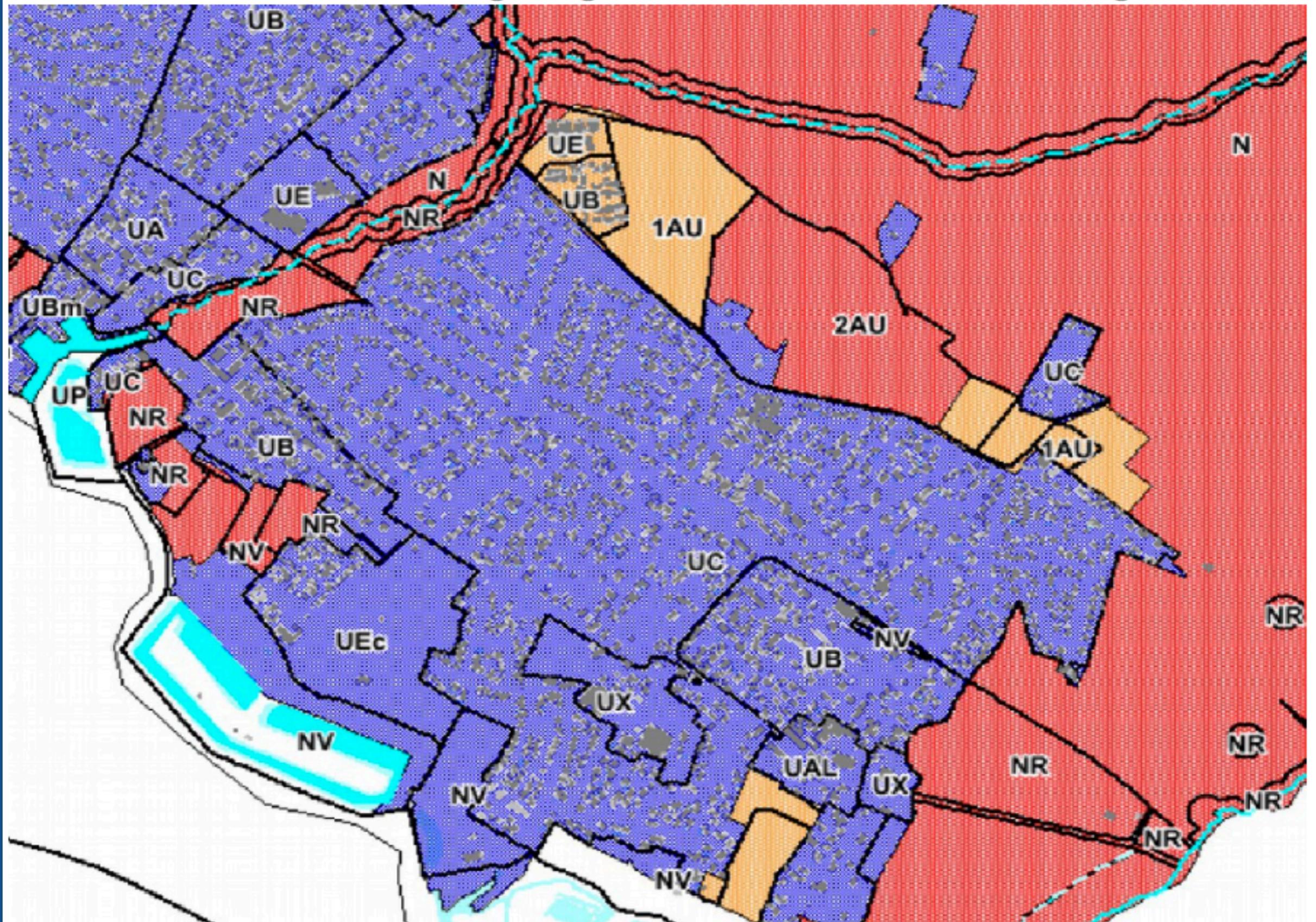
Secteur de Pichot



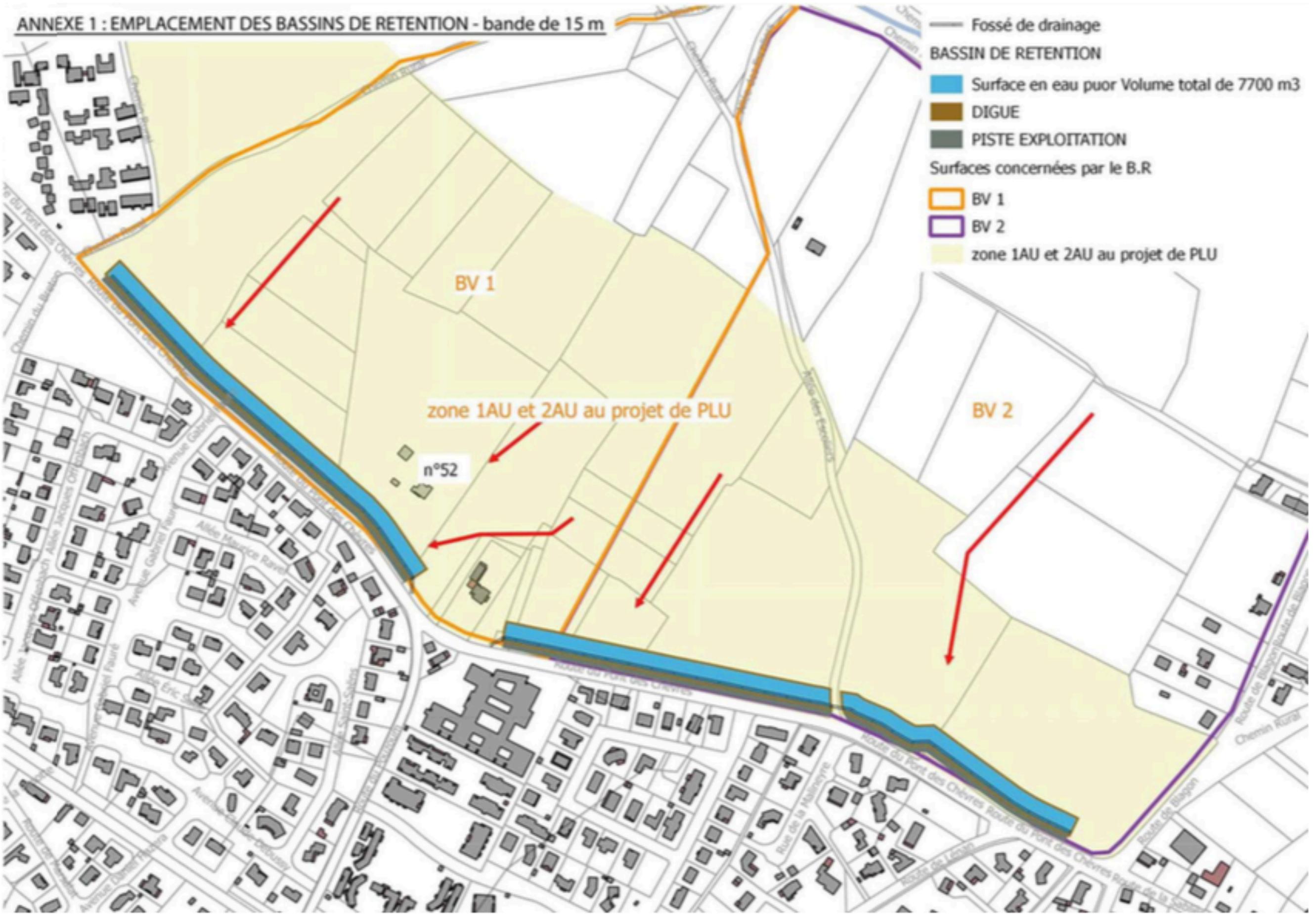
Secteur de la Route de Blagon



Zonage réglementaire du PPRIF et zonage du PLU



ANNEXE 1 : EMPLACEMENT DES BASSINS DE RETENTION - bande de 15 m



- Fossé de drainage
- BASSIN DE RETENTION**
- Surface en eau pour Volume total de 7700 m³
- DIGUE
- PISTE EXPLOITATION
- Surfaces concernées par le B.R
- BV 1
- BV 2
- zone 1AU et 2AU au projet de PLU

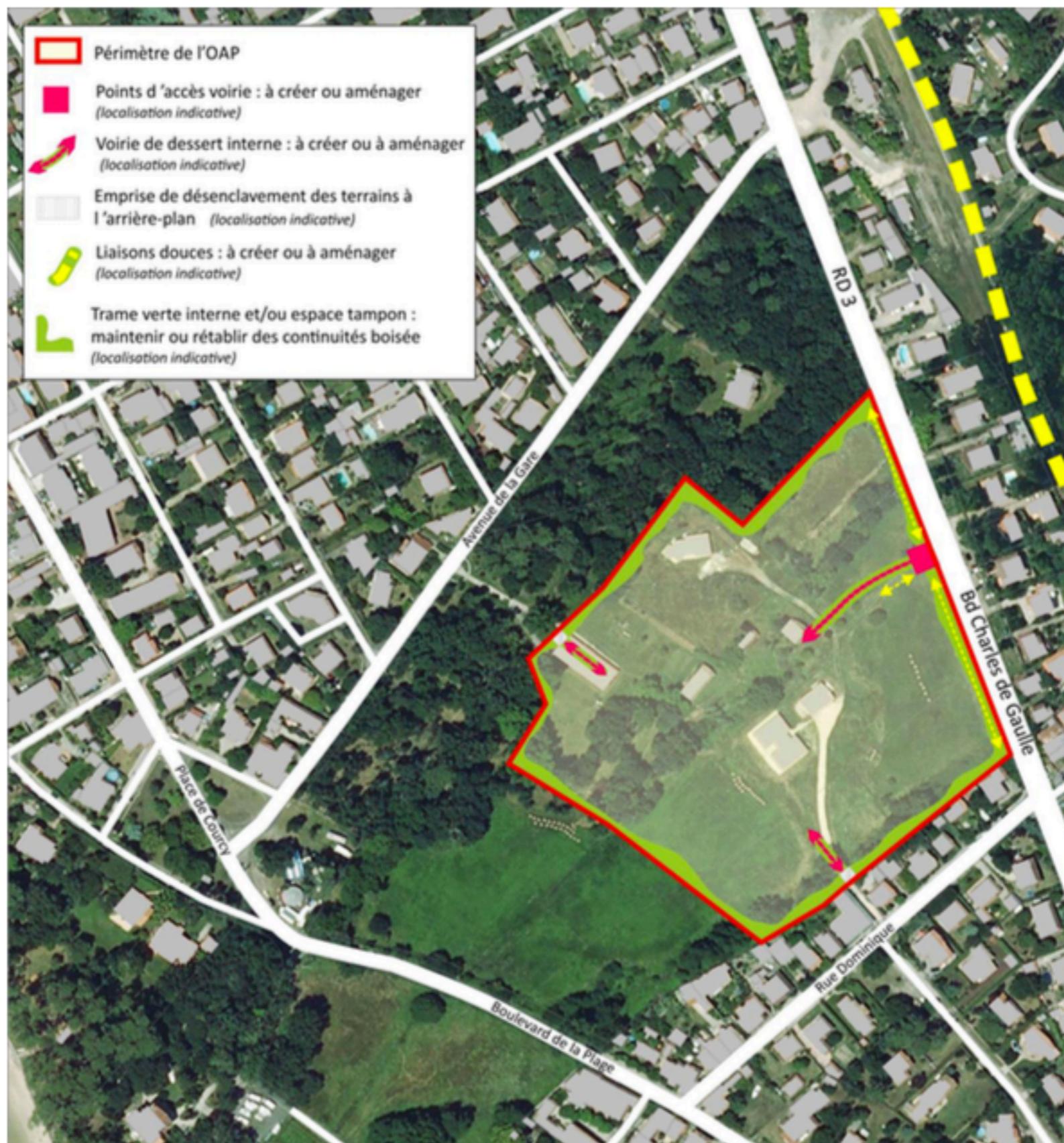
BV 1

zone 1AU et 2AU au projet de PLU

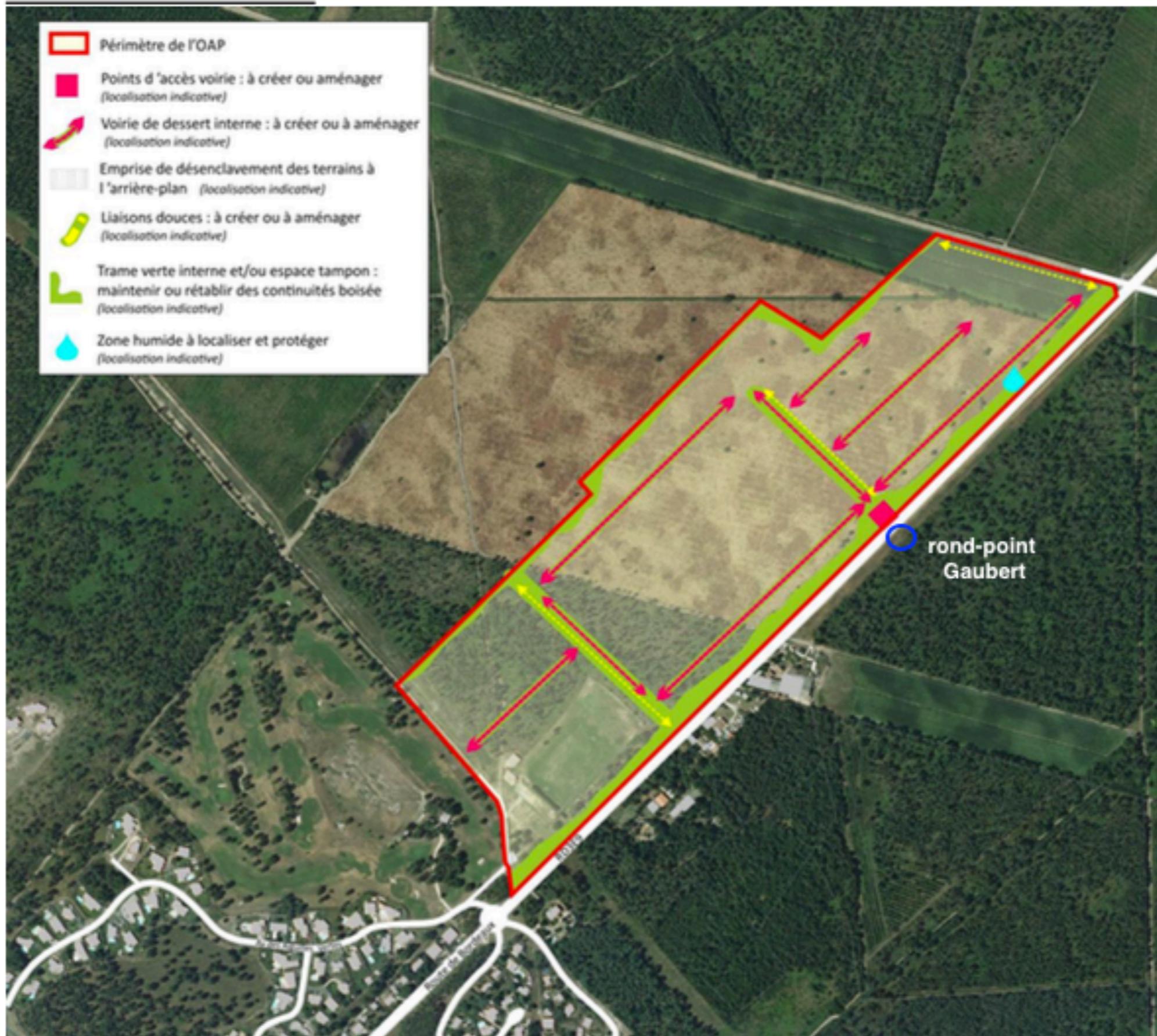
n°52

BV 2

Secteur de Taussat



Secteur de Mouchon



**En l'absence de SCOT (il a été annulé) les communes
doivent demander à la CDPENAF
l'autorisation d'ouvrir des zones agricoles,
naturelles ou forestières à l'urbanisation**

**C'est nouveau: la France a décidé
de protéger ses zones agricoles,
de freiner l'étalement urbain et
de sauvegarder la biodiversité,**

enfin ce qui reste...

Et que dit la CDPENAF?

**1ère demande de dérogation pour
Mouchon et Pichot oct 2016
avis favorable pour RS Pichot
avis très réservé pour Mouchon**

2ème demande pour avis sur PLU fev 2017

**avis favorable pour l'extension à urbaniser à Pichot
mais nécessité de prendre en considération
le risque fort d'incendie de forêt: zone rouge ou orange
du PPRIF= bande de 50m débroussaillée
obligatoire
=>nécessite autorisation du Préfet**

idem pour Taussat mais qualité paysagère à préserver

Et pour Mouchon?

Pas de problème de zone incendie= c'est défriché

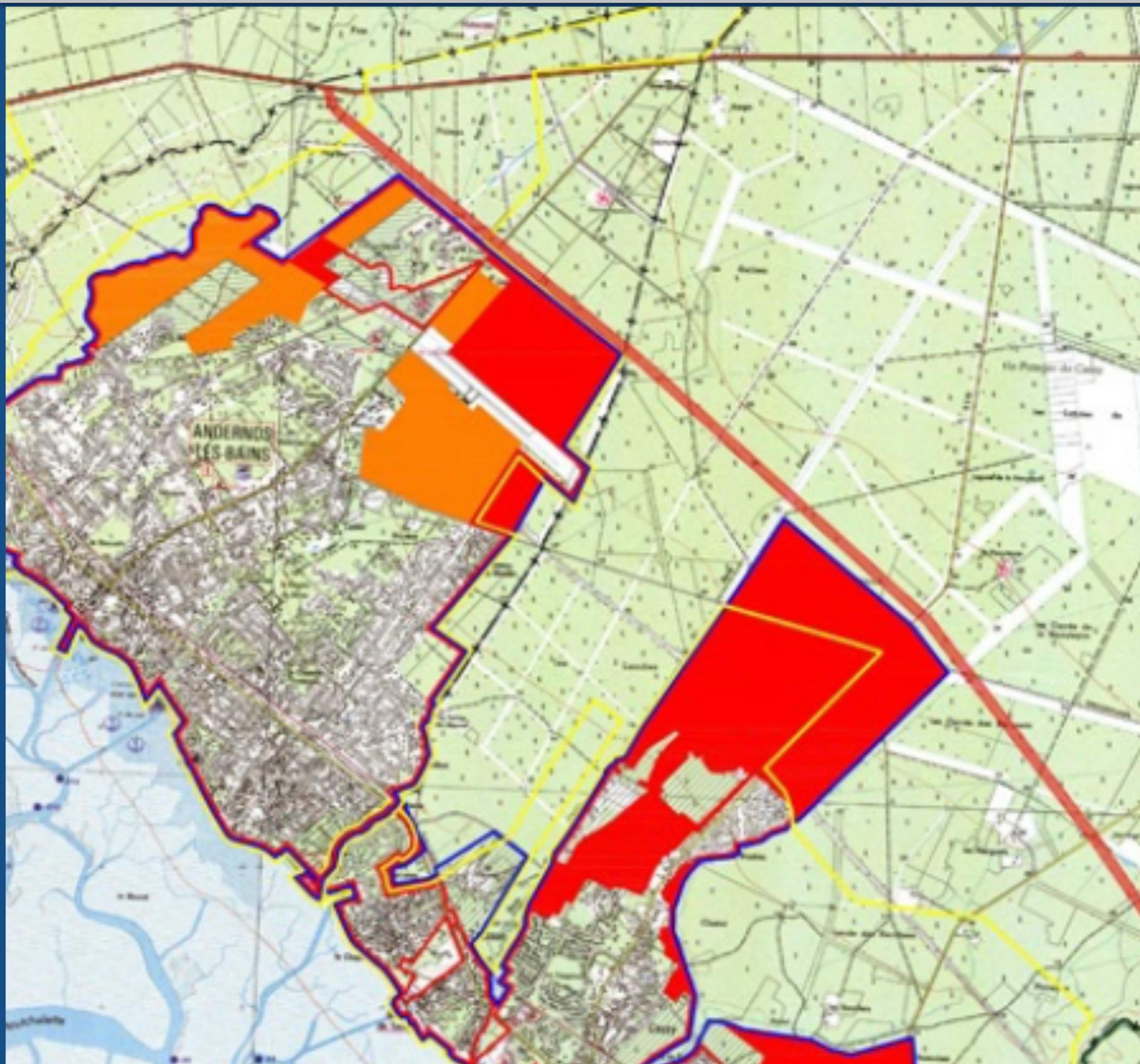
**Par contre la CDPENAF maintient son avis réservé
car la commune n'a pas apporté
de justifications sur l'ampleur de la zone
et de précisions sur les projets.**

Elle n'a pas répondu aux questions de la CDPENAF

Pour nous:

**la zone est en dehors de l'urbanisation (loi littoral)
on étale trop l'urbanisation et trop loin de tout
Cette zone est stratégique car la voie rétro-littorale
va passer au bout et l'urbanisation
viendra s'y coller (prévu dans le SCOT)**

Carte de l'urbanisation du SCOT annulé



Projet de Splashworld

La société réputée fiable qui devait monter le projet de Splashworld est en redressement judiciaire, en cessation de paiement, et les anciens gérants sont partis. Parcs du Sud est repris par une société turque POLIN Waterparks, fabricant de jeux.

Pourquoi?

L'intercommunalité qui avait cédé le terrain avait accordé un crédit-vendeur remboursable à hauteur de 183470 euros par an. Deux échéances impayées, elle a réclamé la totalité du paiement: 3,4 Millions d'euros. D'autres dettes sont en cours: banques, entreprises... Quant à la société POLIN, elle apporte 6 Millions d'euros dont 4 afin d'investir dans de nouveaux aménagements.